

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2013

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 16 décembre 2013, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs Marcel Boileau, Glenn Ikin, Jean-Guy Charbonneau, Guy Perron, Jacques Legault et Eric Wessely, membres du comité.

Sont également présents madame Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme, messieurs Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

L'assemblée est ouverte à 19h28.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Perron,
appuyé par Glen Ikin

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant au varia:

-5.1 «16 826, boul. Gouin O. – Discussion projet multifamilial (secteur de Sainte-Geneviève)»

et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 18 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 2013

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 360, rue Cherrier – Modification d'enseignes sur mur

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Guy Charbonneau,
appuyé par Marcel Boileau

QUE suite à sa recommandation du 19 août 2013, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter les modifications apportées au P.I.I.A. pour la modification de deux enseignes sur mur et éclairées au 360, rue Cherrier pour le commerce « Dépanneur Voisin – Lecavalier » conditionnellement à ce que la couleur « rouge » s'apparente le plus possible avec la couleur de l'enseigne de la Société Canadienne des Postes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 626, rue Louise-Bizard – Modification parement extérieur

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Considérant qu'une demande a été déposée à l'effet d'autoriser une modification au choix de couleur pour la porte principale ainsi que le garde-corps;

Considérant que les membres du comité consultatifs d'urbanisme estiment que cette modification ne permet pas de respecter davantage de critères d'évaluation prévus au P.I.I.A.;

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Guy Perron

QUE suite à sa recommandation du 18 octobre 2010, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de refuser les modifications apportées au P.I.I.A. pour le changement de couleur des éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale au 626, rue Louise-Bizard et de se conformer à la couleur prescrite dans la résolution CA10 28 0323 du 1^{er} novembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) DISCUSSION (secteur de L'Île-Bizard)

4.1 340, rue Charron – Dérogation et projet de construction

Madame Nicole Desrochers et Monsieur Marc Gaudette, propriétaires, sont présents afin d'expliquer leur projet de construction d'une résidence unifamiliale avec demande de dérogation mineure concernant une marge latérale plus petite que permise au Règlement de zonage CA28 0023 et répondre aux membres du comité.

Les membres du comité sont en principe favorables à la demande de dérogation mineure et au projet de construction d'une résidence au 340, rue Charron, tel que les plans présentés.

Il est entendu que les plans finaux devront faire l'objet d'une approbation officielle par le comité lors d'une prochaine assemblée, préalablement à l'émission du permis de construction.

5) VARIA

5.1 16 826, boul. Gouin O. – Discussion projet multifamilial (secteur de Sainte-Geneviève)

Madame Dominique Plouffe, monsieur Michel Plouffe, propriétaires, et monsieur David Meltzer, architecte, sont présents afin d'expliquer leur projet de construction d'un bâtiment multifamilial et répondre aux membres du comité.

Les membres du comité recommandent que le projet soit retravaillé de manière à :

- mettre en valeur l'architecture patrimoniale du bâtiment existant;
- préciser le lien entre le bâtiment existant et l'agrandissement;
- modifier le projet de manière à respecter le volume et le style du bâtiment existant;
- dégager des espaces verts et de jeux.

6) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 20 janvier 2014.

7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Marcel Boileau

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 21h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Côté
Président

Pierre Proulx
Secrétaire